

DEPARTEMENT DE LA DRÔME  
**MAIRIE**  
**DE COMBOVIN**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 8 JUIN 2023 A 20H30**

**Présents** : ABOULIN Thierry, BAUDOUIN Véronique, BONNARDEL Jérôme, BOUIT Séverine, CHATEAU Marie-Christine, CHAZALET Magali, CHAZALET Yves, DUPRE LA TOUR Rémi, MORE Laurent

**Absent excusé** : JUNIQUE Pascal (représenté par Thierry ABOULIN)

**Secrétaire de séance** : BONNARDEL Jérôme

**ORDRE DU JOUR**

➤ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 4 MAI 2023**

Approuvé par 8 voix pour et 1 abstention

➤ **DELIBERATION : DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION A N°440**

Madame le Maire rappelle que la parcelle cadastrée section A n°440 est une parcelle bâtie de 48a 74ca appartenant aux consorts DAGOSTINO située 110 Grande Rue.

Le prix de vente de ce bien est de 490 000 EUR.

Madame le Maire propose de ne pas préempter sur la vente de ce bien.

Délibération approuvée à l'unanimité

➤ **DELIBERATION : DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION A N°733**

Madame le Maire rappelle que la parcelle cadastrée section A n°733 est une parcelle non-bâtie de 26a 31ca appartenant à la SCI Graines D'AWARA située chemin de Saint-Geney.

Le prix de vente de ce bien est de 145 000 EUR.

Madame le Maire explique qu'une servitude de passage existait mais désormais la commune est propriétaire de la parcelle A735.

Madame le Maire propose de ne pas préempter sur la vente de ce bien.

Délibération approuvée à l'unanimité

➤ **DELIBERATION : DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION A N°360**

Madame le Maire rappelle que la parcelle cadastrée section A n°360 est une parcelle non-bâtie de 07a 90ca appartenant à monsieur LABROUSSE située chemin des Rollands.

Le prix de vente de ce bien est de 160 000 EUR.

Madame le Maire précise qu'une servitude de tour d'échelle est à constituer au profit du cimetière communal.

Madame le Maire propose de ne pas préempter sur la vente de ce bien.

Délibération approuvée à l'unanimité

➤ **DELIBERATION : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR LES TRAVAUX DE L'ÉGLISE**

Madame le Maire informe que divers travaux de réparation sont à prévoir sur l'Église St Martin. La zinguerie nécessite d'être reprise afin de limiter les problèmes d'humidité constatés sur différentes parties du bâtiment. Le fronton de la porte de l'église est aussi en mauvais état et nécessite d'être rénové.

Madame le Maire présente les devis reçus pour les travaux de l'Eglise :

- Entreprise TradiZinguerie pour les travaux de remplacement des chenaux pour un montant de 3 140€ HT (non assujettis à la TVA)
- l'Atelier Dominique SMETS pour la restauration du fronton de la porte de l'église pour un montant de 1 495€ HT et le sablage de l'ensemble pour 528.32€ HT

Madame le Maire propose de solliciter au conseil départemental l'octroi d'une subvention la plus élevée possible au titre de la dotation de solidarité territoriale.

Délibération approuvée à l'unanimité

➤ **DELIBERATION : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR LES AMENDES DE POLICE 2023**

Madame le Maire rappelle qu'une enveloppe est attribuée par le comité cantonale de programmation pour les amendes de police 2023 pour l'ensemble des communes du canton de Crest. Cette somme est destinée à financer à améliorer la sécurité routière des communes.

Madame le Maire informe des attentes de Valence Romans Mobilités et présente les axes d'amélioration de sécurité aux abords de l'école. Les actions retenues sont : assurer le respect du stationnement autour de l'école, et maintenir l'espace de giration pour le car libre de tout stationnement tout en incitant les parents à stationner au futur parking suite à une acquisition foncière.

De plus, le conseil municipal des jeunes a fait remonter l'intérêt de la pose d'un miroir à la sortie de la rue du 22 juin 1944 (sortie école) pour apporter plus de visibilité et donc de sécurité.

Pour répondre à ces améliorations, Madame le maire présente les devis et factures reçus :

- entreprise PROZON pour l'achat de miroir d'agglomération, de peinture routière (jaune pour l'interdiction de stationner) et d'un panneau de signalisation Parking gratuit pour un montant de 453.95€ HT
- entreprise JPP Direct pour l'achat de trois poteaux avec bande rétro réfléchissante pour signalisation de la bascule (achat déjà réalisé) pour un montant de 173.65 € HT
- entreprise Gélibert pour la fixation des poteaux bois à proximité de la bascule pour un 294€ HT.

Soit un montant total de 921.60€ HT.

Madame le Maire propose de solliciter au conseil départemental l'octroi d'une subvention la plus élevée possible au titre des amendes de police 2023.

Délibération approuvée à l'unanimité

➤ **DELIBERATION POUR SOLLICITER UNE SUBVENTION AUX TRAVAUX D'ECONOMIES D'ENERGIE - SDED**

En vertu des articles L2224-31 et L2224-34 du CGCT qui fixent le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Energie (AODE), Territoire d'énergie Drôme - SDED a adopté, en Comité Syndical du 28 septembre 2021, le règlement de sa Compétence Efficacité Energétique.

Par délibération du 13 janvier 2022, la commune de Combovin adhère à cette compétence, à travers sa formule « Energie Plus ».

En contrepartie, dans le cadre du dispositif national des Certificats d'économies d'énergie (CEE) Territoire d'énergie Drôme - SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

Ces dernières années, l'appartement au-dessus de la mairie et celui au-dessus du restaurant, ont déjà bénéficié de travaux (changement de menuiserie ou de chauffage plus performant). Madame le Maire confirme la volonté du conseil municipal de réaliser des travaux d'amélioration énergétique sur les 2 autres logements communaux.

De plus, à compter du 1er janvier 2023, un logement est qualifié d'énergétiquement décent lorsque sa consommation d'énergie (chauffage, éclairage, eau chaude, ventilation, refroidissement...), estimée par le DPE et exprimée en énergie finale par mètre carré de surface habitable et par an, est inférieure à 450 kWh/m<sup>2</sup> en France métropolitaine.

En application de la loi de lutte contre le dérèglement climatique publiée au Journal officiel du 24 août 2021, les loyers des logements dont le diagnostic de performance énergétique (DPE) est classé F ou G («passoires thermiques») ne peuvent faire l'objet d'aucune hausse depuis le 24 août 2022.

Le diagnostic de performance énergétique (DPE) réalisé sur ces 2 logements ont établi le logement 115 rue des Friots, en classe F et le logement 117 rue des Friots en classe D.

La commune de Combovin projette des travaux sur le bâtiment communal, rue des friots, consistant notamment à :

- entreprise Solaire bois - Installation d'un poêle à granulés sur le logement du rdc et la création d'un conduit de cheminée pour un montant de 5 625.35€ HT.
- entreprise Menuiserie Pourret - Remplacement des menuiseries simple vitrage par double vitrage et de la porte palière pour un montant de 8 147.15€ HT.
- entreprise Menuiserie Pourret - Fourniture de volets battants pour un montant de 2 300€ HT.
- entreprise Matériaux naturels - Remplacement et fourniture de panneau de laine de bois en toiture pour un montant 1 539.58€ HT

Le montant global estimatif de l'opération s'élève 17 612.08€ HT.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser le Maire à solliciter auprès de Territoire d'énergie Drôme – SDED une aide financière de 20 % à 50 % du montant HT des travaux d'économies d'énergie inclus à l'opération de rénovation énergétique des appartements rue des Friots.
- de céder à Territoire d'énergie Drôme - SDED les Certificats d'Economies d'Énergie (CEE) qui seront issus des travaux réalisés.

#### ➤ **DELIBERATION : DEMANDE DE SUBVENTION A L'ÉTAT POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS**

Madame le Maire précise que cette demande de subvention est faite au titre de la DETR, de la DSIL et du fonds vert pour les 2 logements communaux Rue des Friots, pour les mêmes travaux actés dans la précédente délibération ainsi que pour les mêmes montants.

Délibération approuvée à l'unanimité

#### ➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- Attribution du fauchage autour du lagunage à Delphine CLAVE pour 2023 et Mickaël MOULIN pour 2024
- Cérémonie du 22 juin à 18h : rassemblement au Mémorial des Grioles
- Calendrier des prochains conseils municipaux

Fin de conseil à 22h09

Prochain conseil municipal le jeudi 6 juillet 2023